

TSX INC.

ET

BOURSE DE CROISSANCE TSX INC.

AVIS D'APPROBATION

COURS DE CLÔTURE DE REMPLACEMENT

Conformément au processus d'examen et d'approbation de l'information contenue dans l'Annexe 21-101A1 et ses annexes, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a approuvé la mise en œuvre par TSX Inc. (la « **TSX** ») d'un cours de clôture de remplacement en cas d'incident grave ayant des répercussions sur les activités et la disponibilité des bourses (selon le sens donné à ce terme ci-après) (le « **cours de clôture de remplacement** »).

Bourse de croissance TSX Inc. (la « **TSXV** » et, collectivement avec la TSX, les « **bourses** ») procédera à la mise en œuvre du cours de clôture de remplacement, laquelle a été approuvée par l'Alberta Securities Commission et la British Columbia Securities Commission.

Commentaires reçus

Le projet de cours de clôture de remplacement a été publié aux fins de sollicitation de commentaires le 10 décembre 2020. À la suite de cette publication, nous avons reçu une lettre de commentaires. Une copie de l'avis de projet de modifications et de sollicitation de commentaires concernant le cours de clôture de remplacement se trouve à l'adresse : https://www.osc.gov.on.ca/en/Marketplaces_tsx_20201210_rfc-notice-proposed-amendments.htm.

Un résumé du commentaire soumis et de la réponse fournie par les bourses figure à l'annexe A. Les bourses remercient l'intervenant pour son intervention.

Date de mise en œuvre

Le cours de clôture de remplacement sera mis en œuvre et disponible au troisième trimestre de 2021.

Annexe A

Résumé des commentaires et réponses

Liste des intervenants

Nasdaq Canada

Les termes clés qui sont utilisés, mais qui ne sont pas définis dans l'avis d'approbation, ont le sens qui leur est attribué dans l'avis de projet de modifications et de sollicitation de commentaires daté du 10 décembre 2020.

Résumé du commentaire reçu	Réponse des bourses
<p>L'intervenant était favorable au cours de clôture de remplacement. Il jugeait que l'utilisation des données de marché consolidées était conforme aux règles d'accès équitable énoncées dans le Règlement 21-101. L'intervenant a souligné que l'utilisation des données consolidées de tous les marchés sur le dernier cours de vente pour déterminer le cours de clôture officiel profitera aux participants au marché en améliorant la justesse du dernier cours de vente employé pour les besoins des indices, notamment pour le calcul des indices inscrits à la TSX.</p> <p>L'intervenant a mentionné que les principes d'accès équitable au Canada seraient violés si l'utilisation réciproque des données de marché entre les marchés n'était pas permise et donc qu'un marché devrait pouvoir accéder aux données de marché d'un autre marché, sous réserve de modalités commerciales.</p>	<p>Les bourses remercient l'intervenant pour son intervention et pour son soutien à l'égard du cours de clôture de remplacement.</p> <p>Les bourses continueront de collaborer avec les autres marchés canadiens si ceux-ci souhaitent utiliser réciproquement les données de marché des bourses en cas d'interruption de service ou d'autre défaillance technique.</p>